à l'art. 36 LRou (souterrain) application de l'art. 37 LRou

# Demande de permis de construire (P) $N^{\circ}$ CAMAC : 240900

A. AV	IS D'ENQUETE		Référence com	munale :		
Donné	es générales	C	Compétence M ou ME (*) :	(ME) Municip	pale Etat	
1. 2.	Commune (*): Lieu-dit: et/ou adresse (*):	Denges route du Lac 25				
3.	**	2531160 / 1151925 (coord	lonnées movennes de l'ouvrac	ne nar exemple	e: 2549170 / 11	61250)
4.	No de parcelles (*):	246 247	omioso moyemios de rediride	,e, pa. exemp.	0. 20 10 17 0 7 7 1	0.250)
5.	No ECA :	225				
6.	Note recen. architectural :					
Acteur	'S (si plusieurs, ajouter en pag	ne n° 14)				
7.	Propriétaire (*) :					
	Nom, Prénom :	HABIDOM SA		Raison socia	ale:	HABIDOM SA
	Adresse :	Rue du Borgeaud 26		Tél.:	079 418 77	21
	NPA / Localité :	1196 GLAND		E-mail :	pierre_iseli@	Dbluewin.ch
	Promettant acquéreur :					
	Nom, Prénom :			Raison socia	ale:	
	Adresse :			Tél.:		
	NPA / Localité :			E-mail :		
	Droit distinct et permane	ent:				
	Nom, Prénom :			Raison socia	ale :	
	Adresse :			Tél.:		
	NPA / Localité :			E-mail :		
8.	Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)					
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [_] Ingénieu	r [_] Exception art. 106 LA	ГС		
	Nom, Prénom :	WEIBEL DAVID		N° REG :		3650
	Profession:	Architecte				
	Raison sociale :			E-mail :	info@davidv	veibel.ch
	Adresse :	Boulevard Helvétique 30		Tél.:	022 320 41	60
	NPA / Localité :	1207 GENÈVE		Fax:		
9.	Nature des travaux princ	cipale (*) : (une seule coche	possible)			
	[_] Adjonction [X] Construction nouvelle [_] Reconstruction après o [_] Transformation(s)	lémolition	Agrandissement     Démolition partielle     Reconstruction après i	ncendie		[_] Changement / nouvelle destination des locaux [_] Démolition totale [_] Rénovation totale
10.	Description de l'ouvrage - Construction d'un bâtime		nts) sur la parcelle 247 - Ci	réation d'un p	earking souterr	rain parcelle 246 - Echange parcellaire (surface égale)
11.	Demande de dérogation	(Base légale d'octroi, N° de	e l'article et mention du mo	tif)		

13.10.2025

Partio	cularités		
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	[_] Oui [X] No	on
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)		
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	[_]	
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)	[_]	
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 10	b.) [X]	
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	[_]	
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)		II [_] IV
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)		
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) :	FAO:	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[X] Oui [_] No	n
I 'enc	uiête publique de 30 jours est ouverte du		

### B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20.	Maitre de l'ouvrage (^) :	:							
	[_] 01 CFF								
	[_] 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports								
	[_] 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF								
	[_] 05 Office fédéral des routes (OFROU)								
	[] 07 Swisscom								
	[_] 08 La Poste								
	[_] 10 Canton								
	[_] 11 Entreprise de droit	public d'un c	anton						
	[_] 15 Commune								
		public de la d	commune (transports publics, gaz, eau, é	électricité, etc.	.)				
		•	aisses de pension et les caisses maladie		.,				
	[_] 22 Institution de prévo	,	·	/					
	[_] 23 Caisse maladie, S	-	o do po						
	[_] 24 Banque, fond imm		a financière						
	[_] 31 Usine d'électricité		gillandere						
	[_] 32 Usine à gaz privée	-							
	[ ] 33 Chemin de fer priv								
			anne (construction immebilier)						
		-	nnes (construction, immobilier)						
	[_] 42 Coopérative de log		and a street to a street by the A						
	[_] 43 Société de capitau								
			nnes (industrie, artisanat, commerce)						
			ndustrie, artisanat, commerce)						
	[_] 61 Particulier et hoirie								
	[_] 63 Organisation interr								
	[_] 62 Autre maître d'ouv	rage privé (ég	glise, fondation, association, etc.):						
	Nom, Prénom :	HABIDOM	SA	Raison soc	iale :	HABIDOM SA			
	Adresse:	Rue du Bor	rgeaud 26	Tél. :	079 418 7	7 21			
	NPA / Localité :	1196 GLAN	ND	E-mail :	pierre_ise	li@bluewin.ch			
21.									
21.	Direction des travaux (	*):							
	Nom, Prénom :	WEIBEL D	AVID	Raison soc	iale :	DW ARCHITECTE SÀRL			
	Adresse:	Boulevard I	Helvtique 30	Tél.:	022 320 4	1 60			
	NPA / Localité :	1207 GENE	ÈVE	E-mail :	info@davi	dweibel.ch			
	D. A. C. T. C. L. C.								
C. CA	RACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG	iE						
30.	Genre de construction (a	<u>iide)</u> (*):	[X] Bâtiment [_] Ouvrage de génie civ	vil, aménagen	nent extérieu	ır [_] Construction particulière			
31.	Type d'ouvrage (*) :								
	Approvisionnement en ea	au / énergie	[ ] 11 Alimentation en eau						
	, ipprovidential and a	aa / oo.g.o	[_] 12 Usines d'électricité et réseaux						
				ationo obimia	100				
			[_] 13 Usines à gaz, réseaux et installa	ations chimiqu	ies				
			[_] 14 Chauffage à distance						
			[_] 19 Autre						
	Flimination des déchats		[_] 21 Installations d'évacuation et de	traitement des	s eaux usees	5			
	Elimination des déchets		[_] 22 Ordures ménagères						
			[_] 23 Autres déchets						
	Infrastructure routière, pa	arking	[_] 31 Routes nationales						
			[_] 32 Routes cantonales						
			[_] 33 Routes communales						
			[_] 34 Route, place de stationnement						
			[_] 35 Parking couvert						
	Autre transport et commu	unication	[_] 41 Constructions pour chemins de	fer (yc. gare)					
			[_] 42 Constructions pour les bus et tra	amway					
			[_] 43 Constructions pour la navigation	1					
			[_] 44 Constructions pour les transport						
			[_] 45 Constructions pour les commun		ıntenne télér	phonie)			
			[_] 49 Autres constructions vouées au						

### Demande de permis de construire (P) - 240900

	Education, recherche, santé	, [_] 51 Ecole,	système d'é	ducation (jusq	u au niveau maturité)	
	loisirs, culture	[_] 52 Forma	tion supérieu	ure ou recherch	ne	
		[_] 53 Hôpita	ıl			
		[_] 54 Foyer	avec soins m	nédicaux et/ou	assistance sociale	
				nt de santé spé		
				rs et de tourisn		
				à but religieux		
				_	bibliothèques et monume	ents
				et salles de sp	*	
	Autres infrastructures			berges et barra		
			•	la défense na		
		[_] 69 Autres				
				à un logemen	t isolée	
				_	t, mitoyenne ou jumelle	
				_	oour l'habitation exclusiver	ment
				-	ement à usage d'habitatio	
			-		assistance sociale	11
				en rapport ave	avec l'habitation	
	Agriculture, sylviculture				CTTABILATION	
	Agriculture, Syrviculture	[_] 81 Const				
		[_] 82 Const	-			
	Industrie, artisanat,	[_] 83 Amélio				
		[_] 91 Fabrio				
	commerce, services, administration	[_] 92 Halle,				
	auministration	[_] 93 Bât. a				
		[_] 94 Bât. co		-		
				-	fé-restaurant, café-bar, tea	a-room, etc
			-	nts de courte d		
		[_] 99 Autre	construction	destinée à des	activités économiques	
Situati	ion					
22	Empriso de lleurresse (défini	io nor la rayan autaur das	. aaardannáa	o E/NI du proio	4).	
33.	Emprise de l'ouvrage (défini	e par le rayon autour des	coordonnee	s E/N du proje	t) .	
	[_] 5 m	_] 10 m	[_] 25 m		[X] 50 m	
	[_] 100 m	_] 250 m	[_] 500 m		[_] 1000 m	
34.	L'ouvrage est également site	ué sur une autre commur	ne :			
35.	Dans un plan général d'affe	ctation (PGA)	[X]			
	Dans un plan partiel d'affect	ation (PPA)				
	Dans un plan de quartier (P	Q/PQCM)	[_]	Nom et/ou N	o de la zone :	Zone d'habitation collective A
36.	Secteur de protection des es	aux:	[_] Au [X] üE	B (Si zones S, c	ocher la question N° 115)	
37.	A moins de 50 m d'une ligne	e ferroviaire ou iouxtant le	domaine fer	roviaire		
0	(joindre l'accord de l'entreprise	,				
	délivré ou si la démarche est el	n cours, cocher la question	N° 127)			
Bruit						
	[V] a) I as desurée de consile	::::4 h::4 (DOD)4	12 444	4- dens les es		
38.	[X] a) Les degrés de sensib	llite au bruit (DSB) ont de	ja ete attribu	es dans les zo	nes d'affectation	
						itation dans lesquels des personnes
	indiqué à la question N°		rolongees, e	st situee sur ui	ne parcelle ou le DSB n'a	pas encore été défini. Le DSB proposé est
	·		éavis du Servid	ce de l'environne	ement et de l'énergie (DGE-D	DIREV))
Fau n	stable dáfance incondic					
Eau po	otable, défense incendie					
40.	Alimentation en eau de bois	son:		[X] Réseau p	public	[_] Alimentation privée
41.	Défense incendie extérieure	à partir d'une borne hyd	rante :	[X] Existante		[_] Projetée
				Distance [m]	: 42	
				[]		
Ramas	ssage des déchets					
42.	a) Conteneurs ordures mén	agères		[_] Existant		
	<ul><li>b) Différenciés</li><li>c) Emplacement accessible</li></ul>	aux camions ramasseurs	3	[_] Existant [X]	[X] Projete	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			1/31		

[X]

#### Suppression des barrières architecturales

- [X] La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
  - [\_] Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

#### Equipements, installations

- [\_] Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
  - [ ] Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs; question 356 ou 357)

#### Déchets de chantier

50 [X] Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. <u>lien</u>

Aiouté

Supprimé

Total après trav.

#### Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022. 55. Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnées par ce dernier.

Existant

### D. SURFACES, VOLUME, COÛT

60.	Surface totale des parcelles [m²]	3327	0	0		3327
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	3327	0	0		3327
62.	Surface bâtie [m²] (B)	466	325	127		664
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	1626	1432	100		2958
	dont consacrée au logement [m²]	1626	1432	100		2958
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)					0.1995
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)					0.8890
65.	Cube SIA [m³]					
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment					
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	4500000	CFC 1 à 5 [C	HF]	5800000	

#### **E. BATIMENT ET LOGEMENT**

75 Description du projet (\*)

> Nb total de nouveaux bâtiments 2 Avec logements Sans logements 0

Nb total de bâtiments transformés 0

Nb total de bâtiments démolis 0

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

### F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Ex	xistant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	16	0	16
81.	Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82.	Places non couvertes	31	15	31	15
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401	31 a)	31	31	31
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos	26	43	0	69

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP" Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	batiment [1]					
B1	Type de travaux (aide) (*): Lorsque le type de travaux correspond	Nouveau bâtiment à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :				
	[_]Assainissement énergétique [_]Changement d'affectation [_]Installation solaire thermique	[]Assainissement système de chauffage       []Transformations / rénovations intérieures         []Agrandissement chauffé       []Agrandissement non chauffé         []Installation solaire photovoltaïque       []Autres travaux de transformation				
B2	N° de parcelle (*) :	247				
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.					
B4	Rue/lieu (*) :	Route du Lac 25 1026 Denges				
B5	Dénomination du bâtiment :	Immeuble de logements				
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1				
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT					
B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment à affectation mixte (principalement logement)				
	Classe:	Immeubles à trois logements et plus				
В8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	267				
В9	Surface brute utile des planchers [m²] :	1432				
B10	Surface brute des planchers pour le log	gement [m²]: 1432 Pour les activités [m²]:				
B11	Cube SIA [m³] :	4024				
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveaux): 7				
B13	Nombre total de logements après trava	ux (*) : 15				
		1 pce : Nb 2 pce : 5 Nb 3 pce : 9 4 pce : 1 Nb 5 pce : Nb 6 pce ou plus :				
B14		odifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non				
CARA	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE S	SYSTEME DE CHAUFFAGE				
Aide p	our la saisie: <u>lien</u>					
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèr	me de chauffage (*):				
		Chaudière à condensation pour un seul bâtiment				
	Secondaire:					
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :					
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	système de chauffage (*) :				
	Pour générateur principal:	Gaz				
	Pour générateur secondaire:					
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produ	iction d'eau chaude sanitaire (*) :				
	Principal:	Boiler électrique central				
	Secondaire:					
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	production d'eau chaude sanitaire (*) :				
	Pour générateur principal:	Soleil (thermique)				
	Pour générateur secondaire:					
B18	La construction a eu lieu avant le 1er ja	anvier 1991 (date du permis de construire) : [_] Oui [_] Non				
	ante dans les bâtiments transformés o					
		avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :				
des • dép (Att	<ul> <li>faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien)</li> <li>déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)</li> </ul>					
<ul><li>ioin</li></ul>	• joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.					

AUTI	RES INFORMATIONS SU	R LE BATIME	NT						
39. a) Façades, toiture Matériau, couleur : Béton armé, maçonnerie, isolation et crépi de teinte claire Mode de couverture, couleur : Tuile TC, couleur sera soumise à la Municipalité									
	Type de fermeture :	[X] Stores	[_] Volets						
	b) [_] Surface de toiture	ou de façade	en métal non enduit (par	ex. en cuivre o	ou zinc) supérieure à 50 m²				
44.	[_] Installations de stock		urbures et autres liquides	pouvant pollue	er les eaux, soumises ou non s	soumises à au	torisation s	spéciale selon art. 3	32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-ch		[X] Electrique [ ] Hyd	draulique	b) Rampe/plate-forme aju:	stable: [ ] Fled	triaue [ ] l	-lydraulique	
.0	c) Contenance du réser	-	litres	ar a dirique	d) [_] Escalier / tapis roula				
46.	Raccordement TV/radio		[_] Antenne collective	[ ] Ant		tenne intérieur	•		
			[_] Parabole		ble téléréseau				
DVD.	TIE ENERGIE		raiabole	[_] Cai	bie teleleseau				
	ion thermique (bâtiment on thermique	s, serres, loc	aux frigorifiques)			Comp M	étence ME		
48.	Qh (MJ/m².an) :		Informat	tions compléme	entaires :				
	Qhli (MJ/m².an) :		Informat	tions compléme	entaires :				
453.	a) Qh est inférieur ou ég	gal à Qhli				[X]			
	b) Demande de dérogat	ion Qh est su	périeur à Qhli				[_]		
	Dans tous les cas, joir VD-72	ndre le formu	laire EN-VD-2a ou EN-V	/D-2b et le cald	cul SIA 380/1. Pour les bâtin	nents neufs, jo	oindre les	formulaires EN-V	D-3 et EN
	Surface de référence én	nergétique							
	SRE:		Informat	tions compléme	entaires :				
465.	Installation de locaux fri	gorifiques et/o	u de congélation			[_]		EN 6	
468.	Serres artisanales ou aç	gricoles chauff	ées				[_]	EN 7	
474.	Halles gonflables						[_]	EN 8	
Instal	lations techniques du bá	âtiment							
449.			natisation ou de pompe à excepté PACs des villas				[_]	75	
450.	a) Pompe à chaleur utili	sant le sous-s	ol comme source de cha	ıleur (sondes)			[_]	65A	
	b) Pompe à chaleur utili	sant les eaux	souterraines comme sou	ırce de chaleur	(pompage)		[_]	65B	
	chaude sanitaire		) à l'intérieur ou à l'extérieu on dispensées d'autorisatio		age ou pour la production d'eau			Annexe	
	- Avec fonction de clima		•		,		[_]	EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitu		•					Annexe	
456.		•		ι 70 kW, ou cha	auffage à mazout moyen ou				
461.	Justificatif de la part min	nimale d'énerg	ies renouvelables			[X]		EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	e et/ou d'eau d	chaude sanitaire			[X]		EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation	n					[_]	EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigérati	ion / humidifica	ation				[_]	EN-VD-5	
466.	Installation de productio	n d'électricité	par combustible				[_]	EN 9	
475.	Résidences secondaires	S				[_]		EN-VD-3	
Diver	s								
470.	Installation de chauffage	e en plein air				[_]		EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, a	rt 53) - Conce	pt énergétique à soumet	tre à la DGE-D	IREN		[_]		
473.	Bâtiments tertiaires et d	u secteur pub	lic de plus de 1000 m²						
	- justificatif selon SIA 38	30/4 de la cons	sommation électrique po	ur l'éclairage				EN 12	
	- justificatif selon SIA 38	30/4 de la cons	sommation électrique po	ur la ventilation	et la climatisation		[_]	EN 13	
476.	Grands consommateurs	(consommati	on électrique >0.5 GWh	ou thermique >	-5 GWh)		[_]	EN-VD-15	
477.	Demande de dérogation	n à la loi sur l'é	nergie ou à son règleme	nt d'application	1		[_]		
	Précisez l'article :								

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

# Demande de permis de construire (P) - 240900

Annexes

Enviro	nnement			
101.	Situation particulière  [_] Dans un plan cantonal d'affectation  [_] Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)			
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[_] Oui	[X] Non	
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	[_] Oui	[X] Non	
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.	[_]		66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).			66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)			
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	[_]		
103.	Dans l'aire forestière	[_]		
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt	[_]		
105.	a) Le projet implique un défrichement de			Annexe
	[m²]:			
	<ul> <li>(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)</li> <li>b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b)</li> </ul>			
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[ ] Oui	[X] Non	43 - DN
	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.	[_]	[-4	
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) [_] - Chutes de pierres et blocs (CPB)			
	- Cliusement de terrain permanent (GPP) - Glissement de terrain spontané (GSS) - Inondations par remontée de lac (LAC) - Cliusement de terrain spontané (GSS) - Ruissellement (RUI)			
	IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.			
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.			
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)  [_] Ancienne décharge [_] Site industriel pollué [_] Lieu d'accident			
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)			
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage	[_]		
110.	Dans une région archéologique	[_]		
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)			
Préser	vation et promotion du parc locatif			
	ition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec stions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués d			ants
	a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.			53
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.			53
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.			53 B
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).			53 C
Recon	naissance de logement d'utilité publique			
	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation e	t la prom	otion du parc locatif (	LPPPL)
	- Logements à loyers modérés (LLM)			54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)			54
	- Logements étudiants (LE)			54
	- Logements à loyers abordables (LLA)			54
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	L-4		-

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)	[X]	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Protec	ction des eaux	Anr	exes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	[_]	
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	[_] la rive d'un lac		
Gestic	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau  [_]  Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)		
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [_] etc.)  Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	[_]	
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	[_]	
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	[_]	
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	[_]	
123.	Raccordement à la fosse à purin	[_]	52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	[X]	
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	[X]	
M INI	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
	x occupant des travailleurs		
			40.54.04
150.	<ul> <li>a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr</li> <li>b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série</li> </ul>		43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Enviro	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE)  [_] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  [_] Raffinerie de pétrole  [_] Installation géothermique (plus de 5 MWth)  [_] Installation thermique (plus de 100 MWth)  [_] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comm	nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43

#### 13.10.2025

### Demande de permis de construire (P) - 240900

157.	Grands magasins, centres comm Surface consacrée à l'alimentation Surface de vente effective (sans [_] Inférieure à 2000 m² [_] De 2000 à 5000 m² [_] Supérieure à 5000 m² (EIE) [_] Un plan de quartier a été état			43		
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/		•			43
Métaux	c et machines		·			
158.	Métaux et machines					43, 64
	[_] Aciéries (EIE) [_] Vie	eux métaux (EIE) étaux non ferreux (EII	Ξ)			10, 01
Bois				,	Annexes	
159.	Bois et traitement du bois  [_] Panneaux d'agglomérés (EIE	E) [_] Plus de 50'000	t/an de cellulose (EIE)	[_]	43, 64	
Chimie						
160.	Produits chimiques, pétroliers, pi [_] Fabriques d'explosifs et de m [_] Transformation (> de 5000 m²	unitions (EIE)	[_] Stockage de plus de 1000 t (EIE)		43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques et vét médicaments, de sérums et de v		s et drogueries, fabriques et commerce en gros de		43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caouto	chouc			43, 64	
Alimen	tation					
163.	Produits alimentaires				43	
164.	Produits agro-alimentaires			[_]	43, 64	
Autres	matériaux					
165.	Arts graphiques			[_]	43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement de	e la maison et du loge	ment	[_]	43, 64	
167.	Produits, appareils, instruments	mécaniques et électro	oniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir				43, 64	
169.	Matériaux de construction (ex. p	, , ,			43, 64	
	[_] Cimenteries (EIE) [_] Verre	ries (plus de 30'000 t/	an) (EIE)			
N. GE	NIE CIVIL, DECHETS, SURV.	DES OUVRAGES,	STEP			
Terras	sements, dépôts d'excavation e	et décharges				
200.			n mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou			
207.	couvrant une superficie de plus de Le projet a des emprises (tempo conduites, de plus de 1'000 mètre	raires et définitives) s	rieur a 50'000 m³ ur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les		Concept de	gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant u  [] De 50'000 à 500'000 m³ [] D	un apport de terre	(EIE)			
202.	Décharges contrôlées pour maté	ériaux inertes, résidus	stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
Installa	ations de collecte, de tri, de cor	nditionnement, de re	cyclage, de valorisation, d'incinération ou de tra	aitement des d	léchets	
203.	Déchetteries ou postes de collec	cte des déchets		[_]		
204.	Installations de traitement des de [_] Inférieur ou égal à 1000 t/an		re à 1000 t/an <b>(EIE)</b>		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)					
206.	Construction ou modification de d'épuration	stations d'épuration c	ollectives ou d'équipements de traitement des boue	es [_]	51	
Survei	llance des ouvrages de retenue					
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maxi	mum d'accumulation > 100 m <sup>3</sup>			
		Retenue au d	lessus du terrain naturel			

Volume d'eau permanent m³:

O. AG	RICULTURE, ANIMAUX	Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement  [_] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	
055		50
255.	Fosses à purin	52
256.	Fumières	52
257.	Silos à fourrage	43
258.	Installations de biogaz.	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros  [_] Capacité jusqu'à 5000 t/an	43, 64
	[_] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)	
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL	
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil	
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	21, 43
301.	Ecoles.paramédicales	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	43, 64
Labora	atoires et cabinets	
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	43
Cimeti	ères	
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS	
Sport		
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	
355.	Stands de tir	

[\_] Stands de tir (cas général) [\_] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [_] eau non chauffée		32
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		
	[_] eau non chauffée		
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisir	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux		
	aérien / Véhicules à moteur	[]	Annous
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne		Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64
403.	Places de lavage pour véhicules.		64
404.	Garages professionnels		43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
Incen	die, explosion, pollution		
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.)  [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE)  [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)		43, 64
	[_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	[_]	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	[_]	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64
Rayor	nement		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)	n	Annexe
	Installation nouvelle		
	Modification d'installation existante	1 1	
	Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)		ESTI TD7

Substa	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux  [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)  [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)  [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile ( pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation )				
454.	Construction d'un abri PCi	[X]		46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[_] [_] on)		Annexe	
G. AN	NEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait orépond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon sur le site de l'office de la consommation.	n des mesures	de	[X] [X] [X] [X] [X]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5)	Fourni			
	Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	2 0 2	
91.	Documents	Comm.	CAMAC	Fourni	
01.	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [_] Propriétaire	2	0	[X]	
	[_] Promettant acquéreur [ ] Maître de l'ouvrage				
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2 2	0	[_] [X]	
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	[X]	
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2 2	0	[_]	
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0		
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	[_]	
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2 2	0	[_]	
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0		
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols	2 2	0	L_J [ ]	
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0		
0.5	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	[_]	
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	[_]	
	Préavis du Concordat des téleskis	2	0		
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2 2	0 0	[_]	

#### **SIGNATURES**

#### SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

06.10 N

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

David Welbol Architecto www.dayidweibel.ch

Destinataire des factures (\*) (publication FAO, émoluments, trais de traitement du dossier par le canton)
Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Prom. acquéreur(s):

Nom (\*): Raison sociale: Adresse, N° (\*):

N° postal (\*):

1196

HABIDOM SA

**RUE DU BORGEAUD** 26 E-mail:

Localité (\*):

079 418 77 2

pierre iself oluewin.ch GLAND

Lieu, date et signature (\*): Gener, le 00.10.05

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

#### **EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE**

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*):

Tél. (\*):

Fax:

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

#### PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

#### Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

**DITS CAMAC** 

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

#### Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

HABIDOM SA

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom : HABIDOM SA RAISON SOCIALE :

Adresse: Rue du Borgeaud 26

 Tél. :
 079 418 77 21
 E-mail :
 pierre\_iseli@bluewin.ch

NPA: 1196 LOCALITE: GLAND

Nom, Prénom : ISELI PIERRE RAISON SOCIALE :

Adresse: Chemin de la Louve 5

Tél.: 079 418 77 21 E-mail: pierre\_iseli@bluewin.ch

NPA: 1196 LOCALITE: GLAND

<u>Auteur des plans</u> (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom : WEIBEL DAVID RAISON SOCIALE :

Adresse : Boulevard Helvétique 30

Tél.: 022 320 41 60 E-mail: info@davidweibel.ch

NPA: 1207 LOCALITE: GENÈVE